





Qu'est-ce que l'Agenda 21 ?

Avant de désigner ce petit calepin sur lequel on inscrit chaque jour ses rendez-vous, le mot agenda, en latin, signifiait "ce que l'on doit faire". C'est pour cette raison que le mot a été choisi pour indiquer où et comment le développement durable doit s'appliquer, 21 faisant référence au XXIe siècle.

L'Agenda 21 a été adopté au Sommet de la terre à Rio en 1992. C'est un plan d'actions qui formule des recommandations dans les domaines de la santé, l'eau, la pollution, l'agriculture, la gestion des déchets, bref tout ce qui nous touche dans la vie quotidienne.

Pour que cela se traduise par des projets concrets, les collectivités territoriales comme les communautés de communes ou les Pays ont été appelés à les mettre en place à leur échelle.

Ce sont les Agenda 21 locaux.

Ainsi, de 2001 à 2003 le Pays Cœur d'Hérault a élaboré une Charte de développement durable à partir d'un diagnostic évaluant les atouts et les handicaps du territoire et préconisant un certain nombre d'objectifs. Cette Charte a obtenu de l'État le label Agenda 21 local France, en 2010.

La Charte du Pays Cœur d'Hérault Agenda 21 énonce 4 axes stratégiques

Axe 1 Donner plus de cohérence et de cohésion au Pays, notamment aux actions des acteurs publics et privés en les mobilisant et en les fédérant, toujours dans le souci de mieux connaître ou mieux se connaître et de penser ses projets collectivement.

Axe 2 Mettre en place une politique d'urbanisme qui préserve l'équilibre entre les différents usages de l'espace (habiter, cultiver, travailler, se déplacer...) et le plaisir d'y vivre.

Axe 3 Enrichir la cohésion sociale en proposant à la population des services bien répartis sur le territoire, gage de mixité sociale et une offre culturelle diversifiée.

Axe 4 Valoriser les ressources locales matérielles et intellectuelles pour générer un développement économique ancré sur le territoire.

Ces axes stratégiques recoupent 12 objectifs opérationnels qui se traduisent en actions sur le terrain dont quelques exemples sont développés dans les pages suivantes.

Conseil de développement : outil de la démocratie participative

La charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault se traduit dans la vie quotidienne par des actions concrètes, des projets initiés par les collectivités ou le privé et qui font appel à des subventions. Parmi ceux-ci les élus doivent faire des choix et sélectionner ceux qui leur semblent les plus pertinents. Dans un fonctionnement traditionnel ces choix se font entre élus et techniciens.

Quelles que soient les qualités des uns et des autres, ils ne peuvent maîtriser toute la complexité de certains projets et leurs conséquences.

D'où l'idée d'associer aux décisions un Conseil de Développement composé de personnalités bénévoles, choisies pour leurs compétences dans leurs domaines respectifs.

Ce Conseil ne tranche pas, il donne des avis, pointe les incohérences éventuelles de tel ou tel projet. Ce n'est pas un bureau d'études mais un lieu de débat où les points de vue des personnes "expertes" peuvent se confronter.





Philippe Martin, écologue, spécialiste du patrimoine, en est un membre assidu

"Le Conseil de Développement est un garde fou. Au début ça flottait un peu mais il s'est imposé petit à petit. Maintenant on a dépassé les consensus mous. Les moyens publics diminuent, il faut plus de vigilance pour les utiliser à bon escient. Certains dossiers sont refusés, nos remarques sont prises en compte. Chacun examine les projets qui sont de sa compétence mais il n'impose pas sa vision, il doit éclairer les autres, les non-spécialistes de la pertinence de son avis.

Maintenant, il faut aller plus loin et faire un suivi. Par exemple si on attribue une subvention de 10 000 euros pour une action, je pense que le Conseil devrait exercer une sorte de droit de suite:

L'opération a t-elle été faite, le résultat est-il conforme a ce qui était attendu ? Il faut regarder tout cela pour établir un bilan utile de l'action du Pays ? C'est une prochaine étape."

Par ailleurs l'Observatoire socio-économique territorial du Cœur d'Hérault est un outil de connaissance très utile pour le Conseil de Développement. Il permet d'avoir une bonne vision, notamment lors de sa publication annuelle Regards. Selon les sujets, certains membres du conseil y sont même contributeurs actifs.

L'urbanisme et l'architecture sont au centre du projet de la charte du Pays. Il s'agit de promouvoir un urbanisme cohérent, c'est-à-dire rétablissant des équilibres entre les différents pôles du territoire, optimisant l'utilisation de l'espace mais aussi de permettre à chacun de construire et d'habiter autrement.



Le gîte de l'Oreillette sur le Larzac

Le site expérimental d'architecture Cantercel, situé non loin de La Vacquerie, sur le Larzac, a conçu en pleine nature un gîte non seulement en perfectionnant les techniques "basse consommation" mais en s'interrogeant sur ce que signifiait le fait d'habiter là, dans une relation à l'environnement :

"Nous avons voulu que, dans cet espace de 60 m², il y ait le sentiment d'intimité mais aussi celui d'être dehors en contact avec la nature expliquent Jean-Pierre Campredon et Annick Lombardet.

Pour cela nous avons, entre autres, pensé des espaces intermédiaires entre le dedans et le dehors pour que les gens se sentent dans le site. Notre réflexion a même abordé la conception du mobilier. En matière de techniques de construction nous

avons associé l'isolation à l'expérimentation de parois respirantes qui améliorent beaucoup le confort technique. Tout cela fait que les visiteurs que nous accueillons témoignent souvent du plaisir inattendu qu'ils ont éprouvé à passer quelques jours dans ce gîte."

L'Espace Info Habitat

C'est un service à la population qui regroupe plusieurs associations para-publiques qui chacune concourt à éclairer les choix des particuliers, des entreprises ou des collectivités en matière de construction ou d'urbanisme. L'Association départementale d'information pour le logement (Adil) est compétente dans les domaines juridiques et financiers.

L'Espace Info Énergie, animé par le Gefosat, propose des conseils pour construire durablement. Il organise des visites de maisons pilotes en matière d'économie d'énergie ou d'énergie renouvelable et il répertorie les artisans locaux capables de les mettre en œuvre.

Le conseil architecture, urbanisme et environnement (Caue) a pour objectif de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Ce regroupement de compétences permet d'offrir un conseil de proximité désintéressé commercialement.

RENSEIGNEMENTS
Morgan Pujol 04 67 57 01 01
morgan.pujol@coeur-herault.fr

Local associatif en paille à Fontès

Le projet mené par la commune consistait à construire une salle de réunion et deux bureaux pour les associations sportives, qui soient exemplaires en matière d'isolation thermique et d'économie d'énergie. Les murs sont faits de panneaux de bois fermés remplis de paille, une technique qui tend à se normaliser et qui permet d'éviter les inconvénients des premières constructions de ce type.

Le bâtiment est équipé d'un chauffe-eau solaire et de récupérateurs d'eau de pluie. Construit depuis plus d'un an ce local peut se prévaloir

d'un bilan thermique très satis-

faisant.

Ces deux dernières expériences sont également intéressantes car elles associent des entreprises locales et font progresser les savoir-faire des entreprises du Cœur d'Hérault.



Eco-festival de Mourèze

Parmi les axes stratégiques de la Charte du Pays figure la cohésion sociale. Un des moyens d'y parvenir réside dans le soutien à la dynamique culturelle d'où le projet de labellisation des éco-festivals du territoire. L'idée d'éco-festival est une bonne illustration de l'introduction des principes du développement durable dans la conception d'un événement.

Un festival présente trois intérêts: Il est un instrument de diffusion culturelle et donc de connaissance pour les spectateurs. Il favorise les rencontres, les brassages de publics et renforce le lien social. Il a des retombées positives pour l'économie locale. Mais il a un inconvénient, en particulier lorsqu'il se déroule en milieu rural, il peut dégrader l'environnement.

Les problèmes sont nombreux en termes de déchets, de transport sur des routes peu habituées aux fortes fréquentations, de consommation d'eau pour les zones pauvres en cette ressource. Introduire la préoccupation environnementale dans l'organisation d'un festival permet de marcher sur les trois pieds du développement durable : économie, social et environnement.





Thierry Kergomard préside l'association organisatrice du Festival de Mourèze, musique, natur'art et balades, qui est un précurseur dans ce domaine :

"Le festival existe depuis 8 ans. Dès la deuxième année nous nous sommes attachés à faire attention à l'environnement. Nous avons aménagé des toilettes sèches, acheté de la vaisselle "en dur" plutôt que jetable, nous avons associé les producteurs locaux. Notre objectif est non seulement de faire connaître des artistes du Pays mais aussi des vignerons, des éleveurs ou des maraîchers, favoriser les circuits courts.

Par ailleurs un écologue de l'association Mattoral, nous aide à travers des balades, à sensibiliser le public à la beauté de l'environnement et à sa nécessaire préservation. Je pense que notre public est réceptif à tout ça même si c'est vrai qu'en partie, il était déjà convaincu.

Toujours est-il qu'avec ces mesures, le festival n'a quasiment aucun impact sur le site et l'environnement. Le seul problème reste l'organisation du co-voiturage pour avoir moins de véhicules. Cela fait partie des choses à réfléchir pour l'avenir."

C'est la logique de l'Agenda 21, un dispositif dynamique qui est fait d'un enrichissement permanent.

Valorisation des produits agricoles et création d'emplois

Parmi les objectifs liés à l'axe 4 de la stratégie de développement du Pays, figure la valorisation des produits agricoles et artisanaux.

Claude Carceller, maire de Montpeyroux, élu du Pays en charge du développement des circuits courts alimentaires, étudie les possibilités d'un accroissement de l'offre en produits locaux (maraîchage et élevage) pour la population du Cœur d'Hérault.

"Nous n'en sommes encore qu'aux études mais faire que les habitants du Pays puissent acheter plus facilement des fruits, des légumes ou de la viande, produits ici ou à proximité, a plusieurs avantages. Cela crée des emplois et permet à des gens de pouvoir travailler sur place.

Cela entretient l'espace : un paysage cultivé est plus agréable qu'une succession de friches et c'est un atout touristique. Actuellement on peut estimer qu'il y a un potentiel de 800 ha de sols profonds de qualité, disponibles pour le maraîchage dont une majorité est en zone facilement arrosable. Pour répondre à la demande il suffirait que 200 soient en culture. Mais il faut d'abord établir un climat de confiance entre producteurs et revendeurs.

Le travail des agriculteurs doit être suffisamment rémunéré pour qu'ils puissent en vivre et que cela incite des jeunes à s'installer. D'un autre côté les revendeurs doivent pouvoir compter sur un approvisionnement fiable. Peut-être faut-il mettre en place une plateforme pour regrouper l'offre?

Autre piste, la restauration collective: pour les cantines scolaires, c'est un peu compliqué car elles ferment l'été quand la production est au maximum, pour les maisons de retraite c'est plus simple. Enfin nous mettons en place, avec les restaurants, l'Assiette de Pays composée de produits frais et proposée aux touristes à des prix abordables. La présentation est soignée et cela contribue à donner une bonne image de l'agriculture locale.

Parmi les réflexions en cours, il y a bien sûr le foncier. Peut-être pourrait-on, comme on le fait pour les entreprises, acheter des terres pour installer des maraîchers ou des éleveurs sur des zones d'activité agricole."

Pour résumer, le but est de concilier qualité et prix abordables pour le consommateur et rémunérateurs pour le producteur, en favorisant les circuits courts (vente directe ou semi-directe) et la proximité (produits locaux ou provenant de moins de 200 km).





INFOS PRATIQUES

Si vous êtes intéressés pour avoir plus d'information ou pour vous impliquer dans la démarche, manifestez-vous auprès du Pays Cœur d'Hérault ou du Conseil développement (18 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault - 04 67 44 39 74 ou courriel : contact@coeur-herault.fr - site internet : coeur-herault.fr), ou bien auprès de votre communauté de communes ou de votre mairie (voir carte ci-dessus)















